

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AN, ISÈRE, SAÛNE-ET-LOIRE.	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS.....	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale).....	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

8, Rue des Marronniers, A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

Rédacteur en Chef : FRÉDÉRIC COURNET

ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement

A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Comfrot
A Paris, chez MM. AUBOURG et C^o, 10, place de la Bourse

BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

PROCES CONSERVATRICES

D'un sac, dit le proverbe, on ne saurait tirer deux meutres.

Du sac opportuniste, même lorsque c'est un homme d'esprit qui prétend le déconfondre, on ne peut tirer rien qui vaille.

C'est ce qui arrive aujourd'hui au *Courrier de Lyon*.

Nos lecteurs savent que dans une précédente séance de notre Conseil municipal, il a été fait une proposition tendant à inscrire au budget de la ville, une somme de 27,000 fr., qui devra être affectée, à titre d'indemnité, aux membres du Conseil.

Il n'est pas de démocrates sincères, de républicains, si peu colorés soient-ils, qui ne trouvent cette réclamation absolument justifiée en principe, et légitime en elle-même.

Toute fonction élective doit, en effet, être rétribuée.

Il faut être gaugrené jusqu'aux moelles du virus monarchique, pour ne pas admettre une vérité aussi éclatante.

Nous éprouvons quelque honte pour les lecteurs du *Courrier* d'avoir à insister sur cette idée.

Sous l'empire du suffrage universel, c'est-à-dire sous le régime démocratique, les plus pauvres sont appelés à représenter leurs concitoyens, au même titre — il serait plus juste de dire à un titre supérieur — que les plus riches.

Prétendre le contraire, ce serait vouloir rétablir, par voie de privilège, l'ancien cens électoral; ce serait proscrire, pour crime de pauvreté, tous ceux qui ne peuvent bénévolement consacrer leur temps, leurs aptitudes, leur intelligence au service de tous; ce serait proclamer l'exclusion des citoyens les plus dignes et les plus aptes aux fonctions électives.

Le droit des électeurs de choisir leurs mandataires; l'acceptation ou la recherche du mandat par l'élu, impliquent d'un côté la rémunération, de l'autre la responsabilité.

Ces théories sont devenues banales, tant elles sont connues et admises.

Le *Courrier* qui, en sa qualité d'organe conservateur, a une horreur profonde pour tout ce qui existe, attaque

violamment notre Conseil municipal à propos de cette inscription de 27,000 francs au budget de la Ville.

Par la plume paradoxale, mais d'ordinaire mieux taillée de M. Barthens, il raille nos conseillers de leurs prétentions modestes. Eh quoi! 27,000 francs pour 33 conseillers! Cela ne fait que 750 francs par an. C'est « vendre » pour rien son temps.

Nos conseillers n'appartiennent pas au parti qui « vend » ses services. Ils ne seront pas, par conséquent, atteints par cette grossièreté toute gratuite, la seule chose que les conservateurs de l'acabit du *Courrier* donnent sans marchander.

Comme M. Barthens ne comprend pas qu'on puisse remplir « sans s'avilir » une fonction publique, qui ne soit pas largement rétribuée, il propose que chaque conseiller municipal soit payé à raison de « vingt-cinq louis » par mois.

Malpeste! ceci est tout à fait régence et sent son homme de cour d'une lieue à la ronde.

« Vingt-cinq louis! » Ce n'est pas un homme du commun qui s'exprimerait ainsi.

Ah! qu'en termes galants ces choses-là sont dites!

Vous ou moi, le premier venu, aurait dit cinq cents francs. Pouth! C'est de roture, et comme on voit que la démocratie coule à plein bord. Il faut être conseiller municipal, un simple élu du peuple, pour parler avec une telle vulgarité.

M. Barthens, qui a une si effrayante peur du bonnet rouge est vraiment par trop talon rouge. Lorsque, comme lui, on exerce une couleur, on doit l'exercer de la tête aux pieds.

A notre avis, les promoteurs de la motion dont il s'agit ont été timides. Nous admettons complètement que les conseillers choisis et élus par leurs concitoyens ne soient pas victimes et de leur zèle et de leur dévouement à la chose publique. La rétribution mensuelle, fixée par M. Barthens, ne serait pas exagérée pour une cité comme celle de Lyon.

C'est le seul point sur lequel nous aurions chance de tomber d'accord, lui laissant pour compte cette dernière phrase de son article: « Quel est celui qui consentira à être conseiller de Lyon s'il n'en a pas absolument besoin pour vivre? »

Nous n'avons pas à faire appel au bon sens de la population Lyonnaise pour qu'elle fasse justice d'une pareille incongruité.

Frédéric COURNET.

DÉPÊCHES DE NUIT

Par télégraphique spéciale

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 9 février.

Option de M. de Freycinet

Nous sommes en mesure d'affirmer que M. de Freycinet optera prochainement pour Paris.

La réforme judiciaire

Le projet de loi Humbert sur la réforme judiciaire, contrairement à ce qui a été annoncé, ne sera pas scindé en deux ou trois parties. Le ministre présente un projet d'ensemble qui repousse absolument les institutions d'assises ou de correctionnelles réclamées par son prédécesseur.

La Revision au Sénat

L'union républicaine du Sénat se réunira samedi pour examiner la question de la revision intégrale des lois constitutionnelles. M. Labordère, contrairement à ce qui a été annoncé, ne présentera pas de projet, mais prendra simplement la parole pour demander au groupe de s'occuper de la question.

Si l'union ne prend pas l'initiative de la rédaction du projet, M. Guyot, l'honorable sénateur du Rhône, présentera alors le projet directement au Sénat.

Les futurs Vice-Présidents

Les amis de l'ancien ministère voudraient, dans l'élection des deux vice-présidents qui doit avoir lieu samedi à la Chambre, faire une manifestation politique en portant leur voix sur MM. Gambetta et Waldeck-Rousseau ou M. Paul Bert, mais de préférence sur M. Waldeck-Rousseau. L'extrême gauche votera pour M. Georges Perrin, la gauche radicale pour M. Boyssat et l'union démocratique pour M. Bernard-Lavergne.

Projet Naquet

Voici le dispositif d'un projet déposé par M. Naquet sur la modification à apporter à la loi régissant les sociétés.

Article unique: L'article additionnel suivant est ajouté à la loi des 24-23 juillet 1867 sur les sociétés: « Les dispositions contenues dans la présente loi et particulièrement aux articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 24 et 44, sont applicables aux sociétés étrangères établies ou à établir en France; qui y feront appel au crédit, et

dont les titres émis ou vendus donneront lieu à des transactions, soit sur le marché libre, soit par l'intermédiaire des agents de change, des courtiers ou des banquiers.

« Un règlement d'administration publique, délibéré en conseil d'Etat, déterminera les conditions de l'application de ces dispositions. »

SÉNAT

Avant la Séance

Les couloirs sont très animés. La commission pour les heures de travail dans les manufactures a nommé M. Claude, en remplacement de M. Pâris.

La commission des finances a nommé M. Calmon, président, en remplacement de M. de Freycinet, et M. Dauphin, vice-président, en remplacement de M. Varroy.

La commission du code rural a arrêté définitivement le texte de l'article 14. La commission des enfants abandonnés, devant entendre le rapport de M. Roussel, rien n'a encore été décidé.

MALADIE DE M. MARTEL

On annonce que l'état de M. Martel, ancien président du Sénat, est de plus en plus grave. Depuis la mort de sa femme, l'honorable sénateur n'a pas pu quitter le lit.

LA SÉANCE

Séance du 9 février

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER
La séance est ouverte à 2 heures. Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT
L'ordre du jour appelle le scrutin pour l'élection du vice-président.

En voici le résultat:
Votants..... 191
Bulletins blancs ou nuls..... 36
Suffrages exprimés..... 155
Majorité absolue..... 78
M. Peyrat..... 152 voix
Divers..... 3
M. Peyrat est proclamé vice-président pour l'année 1882.

PROPOSITION BATBIE

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Batbie sur la garantie des droits des citoyens.

M. Batbie dit que sa proposition tend à fortifier les garanties nécessaires pour assurer la protection de la propriété privée, la liberté individuelle et l'inviolabilité du domicile. L'orateur démontre qu'il n'y a pas de garantie suffisante pour l'inviolabilité du domicile, puisque la loi exonère l'agent inférieur qui n'a fait qu'exécuter

un ordre hiérarchique; la juridiction, dans ce cas, n'est que la juridiction administrative.

M. Batbie cite Faustin Hélie et la proposition de loi Bozérian.

M. Roujat combat la proposition. M. Batbie monte de nouveau à la tribune. Il dit qu'il est nécessaire de donner aux citoyens un supplément de garantie.

M. Ninard, rapporteur de la commission d'initiative parlementaire, combat aussi la proposition, comme devant amener une confusion dans les pouvoirs et étant l'expression de rancunes politiques. (Exclamations à droite.)

Après une discussion, où prennent part MM. Roujat, Batbie, Testelin, Buffet, Baragnon, Laboulaye, Humbert, ministre de la justice, et Gavardie, il est procédé au vote sur les conclusions de la commission tendant au rejet.

Voici le résultat:
Majorité..... 258
Majorité absolue..... 130
Pour..... 157
Contre..... 101

Le Sénat adopte les conclusions de la commission.

La séance est levée à 5 heures 25. Séance, samedi à 3 heures.

DISSOLUTION

DE L'UNION GÉNÉRALE

Paris, 9 février.
La dissolution de la Société l'Union générale a été prononcée.

M. La Richardière a été nommé liquidateur judiciaire.

LES JOURNAUX

Paris, 9 février.
Le Parlement approuve le projet de loi restituant aux conseils municipaux des villes le droit d'être leurs maires. Il demande seulement que l'Etat intervienne dans la police des grandes villes.

La Justice réclame le même droit pour Paris, et approuve le projet tendant à supprimer l'adjonction des plus imposés dans les délibérations relatives aux finances des communes.

Le Journal des Débats dit que la nomination des maires par les conseils municipaux de Marseille ou de Bordeaux ne mettra pas en péril les prérogatives de l'Etat.

La République française fait ressortir l'importance que l'Angleterre attache à l'amitié de la France et espère que l'action anglo-française en Egypte sera encore une fois à la hauteur de événements.

Le *Journal*, annonçant que le major Labordère présentera un projet de revision au Sénat, dit que le gouvernement ne réclame pas la revision, et si le Sénat la repousse, nous constaterons que la Chambre a été trompée et le pays traité plus que légitimement.

Le *Paris-Journal* dit que la Chambre vivra seulement à la condition d'éviter un conflit avec le Sénat et de faire à l'occasion tout projet politique et finalement le rejeter.

Le *Constitutionnel* affirme que M. Gambetta ne pourra jamais être élu membre de la commission du budget. Il compte dans le bureau auquel il appartient 29 adversaires sur 35 membres.

Dans ces conditions, M. Spuller, qui est allé à l'ex-dictateur d'aller faire un tour en Amérique, pourrait bien finir par gagner gain de cause.

CONSEIL DE CABINE.

Paris, 9 février.
Un conseil de cabinet a été tenu ce matin sous la présidence de M. de Freycinet.

Réforme Judiciaire
On a examiné les dispositions en détail du projet de réforme judiciaire de M. Humbert. Ce projet a été adopté, il sera présenté la semaine prochaine.

Traité de Commerce
La délibération a porté, ensuite, sur les traités de commerce avec la Suisse et l'Angleterre.

Une longue discussion a eu lieu ensuite au sujet des commandants de corps d'armée, et à propos des affaires extérieures. Aucune décision n'a été prise.

INTERIEUR

Paris, 9 février.

MM. BOUTOUX ET FÉDER
MM. Boutoux et Féder ont été conduits cette après-midi aux bureaux de l'Union. Ils ont assisté, en présence du syndic, du procureur de la République et de M. Féraud, à la vérification de la comptabilité. Plusieurs membres du conseil d'administration ont été interrogés aujourd'hui par M. Féraud, on n'a pas encore lancé de mandat d'arrêt.

LA GRAND-COMBE
Les députés de l'extrême-gauche chargés de se rendre dans le Gard pour procéder à l'enquête sur les causes des faits graves qui se sont accomplis dans la région, devaient se réunir à une heure pour fixer la date de leur départ. MM. Clémenceau et Maret, délégués, ne s'étant pas rendus, il n'a pas été possible de prendre une résolution.

LA « JEANNETTE »
On a reçu de Irkoutsk, par l'entremise du comte Ahtfeldt Leuwiggen, une lettre de M. Melville, datée du 13 janvier.

M. Melville aurait organisé trois expéditions de secours, qui iront à la recherche du capitaine DeLong et des malheureux naufragés de la *Jeannette*.

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS

LES DEUX MÈRES

PAR Emile RICHEBOURG

PREMIÈRE PARTIE

CONDAMNÉ A MORT

XIII

OU L'ON VOIT TRAVAILLER BLAIREAU

Solange faisait à Gabrielle de fréquentes visites.

Blaireau lui avait dit: — Il ne faut pas qu'elle nous échappe. En attendant que le moment d'agir soit venu, il faut veiller.

Et Solange veillait. Trompée par l'air honnête et les prévenances hypocrites de la complice de Blaireau, touchée de l'intérêt qu'elle lui témoignait et dont elle était loin de soupçonner la véritable cause, et croyant réellement qu'elle agissait au nom de la dame généreuse et bonne qui prenait en pitié les malheureuses comme elle, Gabrielle se méfiait rarement, sortait peu à peu de sa réserve craintive et se laissait aller à une douce confiance.

Pendant ce temps, Blaireau, de son côté, ne restait pas inactif. Cette nouvelle affaire qu'il avait à diriger méritait tous ses soins, car, indé-

pendamment du magnifique profit qu'elle lui promettait, il la trouvait digne de son génie.

Après avoir laissé dix jours s'écouler, ayant probablement épuisé l'épargne de sa « fleur des prés », comme l'appelaient Blaireau, Gargasse revint voir son ami.

— Ah! ah! te voilà! lui dit Blaireau; tu arrives bien, je t'attendais.

— Je comprends, fit Gargasse, tu as besoin de moi.

— Oui.

— Qu'y a-t-il à faire?

— Oh! presque rien.

— Je sais ce que cela veut dire.

— La besogne est facile.

— Tu dis toujours cela pour ne pas payer trop cher. Enle, de quoi s'agit-il?

— Pour toi, de gagner quelques louis.

— Et pour toi? interrogea Gargasse, dont le visage s'était subitement épanoui.

— Moi, je n'ai rien à gagner.

— Absolu je sais à quoi m'en tenir; c'est absolument comme si tu me disais: C'est une affaire qui doit me rapporter une tonne d'or.

Blaireau haussa les épaules.

— Et tu me donneras pour cela? — Tu parles toujours d'argent avant de travailler.

— Hé, répliqua Gargasse avec humeur, je n'ai pas comme toi une caisse bien remplie, et mon pain est d'avance pour toute l'année. Je n'ai pas d'argent hier soir et je venais t'emprunter trente sous pour déjeuner ce matin.

— Oh! mon pauvre Gargasse, est-ce possible? Mais c'est affreux ce que tu me dis là!

— C'est bien, riposta Gargasse d'un ton bourru, sois plus généreux et moins sensible...

— Ma parole d'honneur, on dirait que tu me crois millionnaire.

— C'est bon, assez causé, je sais ce que je fais, et du moment que je te suis dévoué corps et âme, et que je consens à te servir...

— Donc, dès aujourd'hui, tu vas te mettre en mesure d'obtenir les renseignements qu'il me faut sur ce M. de Perny?

— Oui.

— Si je suis satisfait de la façon dont tu auras rempli cette mission...

— Tu aurais pu dire: « Comme je serai satisfait! » Voyons, est-ce que tu ne me connais pas?

— J'en aurais une autre, un peu plus importante à te confier, acheva Blaireau.

— A la bonne heure, tu me prouves que je n'ai pas perdu ta confiance.

— Après cela nous complétons, reprit Blaireau, et il pourra y avoir trois ou quatre belles pièces d'or pour toi.

— C'est bien, fit Gargasse; mais en attendant...

Et il tendit sa main. Blaireau lui donna cinq francs.

— Tu parles de renseignements plus complets, je devais attendre que le domestique vint les chercher.

— Il est venu et tu l'as suivi? — Naturellement.

— Alors? — J'ai su où demeurait M. de Perny.

— Et il demeure? — Rue de Babyloane dans un magnifique hôtel.

— Qui lui appartient? exclama Blaireau.

— Non, mais à son beau-frère, un marquis plusieurs fois millionnaire, dont il possède, paraît-il, toute la confiance.

— Tu ne me dis pas le nom de ce marquis?

— De Coulange.

— Voilà un nom que je ne dois pas oublier, pensa Blaireau.

Gargasse continua: — D'après les renseignements que j'ai recueillis aux environs de l'hôtel de Coulange, et j'ai lieu de croire qu'ils sont exacts, le marquis a épousé par amour la sœur de M. de Perny, laquelle n'avait pour dot que sa jeunesse et sa merveilleuse beauté.

Après le mariage, M. de Perny et sa mère vinrent demeurer chez le marquis, et le premier ne tarda pas à être considéré comme l'*alter ego* de son beau-frère.

— C'est lui qui s'occupe de toutes les affaires du marquis; il vend et achète; il reçoit et paie.

En ce moment, atteint d'une maladie grave, dont il ne guérira pas, dit-on, et de trois mois que, dans l'intérêt de sa santé, il a dû partir.

Personne n'a pu m'apprendre où il est allé, il ne m'a dit que peu de chose de la marquise, qui vit dans une solitude complète et qu'on connaît à peine. Si l'on s'en rapporte à des paroles échappées aux domestiques, elle serait dans une position intéressante.

Blaireau ne put s'empêcher de sourire.

— M. de Perny, continua Gargasse, est donc aujourd'hui plus que jamais le

maître à l'hôtel de Coulange. Les domestiques ne connaissent que lui, n'obéissent qu'à lui et à sa mère. Si comme on me l'a assuré, M. de Perny et sa mère sont pauvres, on peut dire qu'ils ont gagné une jolie partie le jour où mademoiselle de Perny est devenue marquise de Coulange.

La vérité est que M. de Perny est réellement le maître dans la maison de son beau-frère.

Sa mère et lui tiennent dans leurs mains l'immense fortune du marquis de Coulange.

Voilà tout ce que je sais, acheva Gargasse; si tu ne le trouves pas suffisamment renseigné, je suis à tes ordres.

— Je n'ai pas besoin d'en savoir davantage, répondit Blaireau.

Où, se dit-il, c'est tout ce que je voulais savoir. Je suis maintenant sûr que cette herbe je vais marcher, et je tiens là un petit secret de famille qui vaudra un jour un million!

Mon cher Gargasse, reprit-il en lui tendant la main, je suis content de toi. Gargasse ne parut qu'à moitié satisfait.

Blaireau comprit et s'empressa de glisser une pièce d'or entre les doigts de son mercenaire.

— Est-ce un à compte? demanda Gargasse.

— Non, c'est pour les dépenses que tu seras obligé de faire.

— Très bien, tu vas me charger d'une nouvelle mission? — Et dès demain matin tu te mettras à l'œuvre.

— Quo faut-il faire? — Il faut que tu me trouves, aux environs de Paris, une maison à louer.

— C'est facile.

(A suivre.)

La première expédition sera dirigée par Hindermann et le russe Lobokoff, la seconde par Bartlett et le sergent Kolindin, la troisième sera dirigée par Melville Lindemann et Greenbeck et partira après les deux autres.

Hindermann et Lobokoff ont déjà dû quitter Irkoutsk. Les trois expéditions atteindront le désert avant le 1^{er} mars.

MORT DE M. DECAISNE

Nous apprenons la mort de M. Decaisne, membre de l'Institut, professeur au muséum.

LA LOI RELIGIEUSE EN ALLEMAGNE

Berlin, 9 février.

L'incident s'est produit à la séance d'hier du Landtag prussien, à la suite d'une lecture d'un projet de loi politique religieuse.

M. Virchow, vers la fin de son discours, a déclaré ceci : « Nous ne voulons pas d'Eglise esclavée ni d'Eglise libre ; ce que nous voulons, c'est qu'il n'y ait pas d'Eglise catholique. »

« Nous n'admettons pas que nous soyons forcés d'avoir des Eglises officielles, car nous pensons qu'il sera bien plus facile de garantir la paix religieuse, quand nous serons débarrassés de l'Eglise. Le temps viendra où vous vous convaincrez que les Eglises ont des institutions inquiétantes et contribuant à retarder le progrès et à opprimer les consciences. »

Ces paroles de M. Virchow ont été soulignées par les rires et les protestations de la droite et fortement applaudies par la gauche.

Sur une interruption de la droite, l'orateur a répliqué que son auteur ne devrait pas avoir place dans un parlement.

Sur l'observation du président, espérant que ces paroles ne s'adressent à aucun membre de la Chambre, M. Virchow a répondu qu'il avait parlé en général. Il entendait ensuite la discussion du projet du gouvernement.

ETRANGER

AUTRICHE-HONGRIE

Insurrection Dalmate

Vienna, 9 février.

Il résulte des dernières dépêches officielles que l'action militaire a été ouverte sur toute la ligne, le long des frontières de l'Herzégovine et du Monténégro, depuis Sutornia jusqu'aux frontières de Novi-Bazar.

Hier, de nouvelles arrestations ont été opérées en Galicie.

L'ancien conseiller aulique, M. Debuszka, qui servait d'intermédiaire aux comités slaves de Moscou, et quinze autres personnes ont été incarcérés.

Les uns organisaient un mouvement slave et anti-autrichien parmi les populations ruthènes de Galicie ; les autres avec un prêtre naumovico en tête préparaient la conversion de la masse des paysans du district de Zbaray.

Le gouverneur de Galicie a été mandé à Vienna.

ITALIE

M. Gambetta à Rome

Rome, 9 février.

Le Journal de Rome a donné, hier soir, l'étonnante nouvelle que M. Gambetta viendrait secrètement à Rome pour établir un accord avec le pape.

Malgré son invraisemblance, ce bruit circule dans notre monde politique et y produit une certaine émotion, d'autant plus que les nouvelles précédentes faisaient pressentir l'arrivée de M. Gambetta en Italie.

ESPAGNE

Anniversaire républicain

Madrid, 9 février.

Le parti républicain organise des banquets pour célébrer la commémoration de la proclamation de la république espagnole.

La Grève des Imprimeurs

Madrid, 9 février.

Le président et les membres des sociétés des ouvriers imprimeurs qui se sont mis en grève, ont été arrêtés pour atteinte à la liberté du travail.

TURQUIE

Une note de la Porte

Constantinople, 9 février.

Une note de la Porte a été remise aujourd'hui aux ambassadeurs, en réponse à leur note du 30 novembre. Elle est relative aux points en litige d'Anaplis et de Nezzos, pour la délimitation de la frontière turco-grecque.

La Porte maintient le tracé des commissaires ottomans comme conforme à la convention du 21 mai, parce que les cartes de l'état-major autrichien, servant de base au tracé des commissaires européens, sont inexacts sur ce point comme sur plusieurs autres.

EGYPTE

Question Egyptienne

Le Caire, 9 février.

Le Moniteur publie un décret du khédive promulguant la loi relative aux attributions de la Chambre.

Le Khédive a reçu aujourd'hui les députés qui venaient le remercier de la promulgation de cette loi et leur a dit, en leur témoignant sa reconnaissance pour leur démarche, qu'il espérait voir signer un accord durable entre la Chambre et le ministère, qui est bien accueilli par tous. Il leur a recommandé ensuite de travailler d'un commun accord avec prudence et sagesse au bien du pays.

Le Traitement des Instituteurs

Paris, 9 février.

Le ministre de l'instruction publique vient de prendre l'arrêté suivant, qui fixe les règles d'après lesquelles seront établis jusqu'à la promulgation d'une nouvelle loi, et par mesure transitoire limitée à l'exercice 1882, les traitements des instituteurs et des institutrices publiques, titulaires ou adjoints.

1. Les instituteurs et institutrices titulaires et adjoints recevront actuellement

que les traitements minima fixés par la loi du 19 juillet 1875, continueront à être réglés par ladite loi et conséquemment auront droit aux augmentations, promotions de classe et allocations spéciales par les articles premier à 6.

2. Les instituteurs et institutrices titulaires et adjoints ayant eu dans une des trois dernières années 18 9 1881, un traitement supérieur au taux fixé par la loi du 19 juillet 1875, conserveront pour l'année 1882, le supplément de traitement le plus élevé dont ils aient joui dans ces trois années, quelle que soit la provenance dudit supplément.

3. Les instituteurs-adjoints et les institutrices adjointes, nommées titulaires, ne pourront en aucun cas recevoir un traitement inférieur au traitement fixe qu'ils recevaient comme adjoints.

4. En cas de vacance d'un des postes d'instituteur ou d'institutrice titulaires, auxquels sont attachés actuellement des traitements supérieurs au taux légal, le fonctionnaire nommé à ce poste ne pourra en aucun cas ni recevoir un traitement inférieur à celui qu'il jouissait lui-même dans sa précédente résidence, ni recevoir un traitement supérieur à celui qui était alloué à son prédécesseur.

5. Les instituteurs et institutrices qui débutent dans les fonctions de l'enseignement public, soit comme titulaires, soit comme adjoints, recevront les traitements déterminés par la loi du 19 juillet 1875 ; les suppléments de traitement qui peuvent être alloués restent à la charge des communes.

Voici les dépêches de la dernière heure à la troisième page

GRÈVE DES OUVRIERS CORDONNIERS

La commission exécutive de la grève convoque tous les ouvriers cordonniers de la ville de Lyon et de la banlieue, à une grande réunion générale, qui aura lieu dimanche, 12 février, à deux heures précises, à la salle de la Perle, place de la Croix-Rousse.

ORDRE DU JOUR :

1. Lecture du procès-verbal de la dernière réunion. — 2. Rapport sur les travaux de la commission. — 3. Discussion sur les salaires. — 4. Organisation de la grève.

Mesdames les ouvrières en chaussures y sont également invitées.

Citoyens et citoyennes, devant la misère qui oppresse notre corporation, celle-ci commence à comprendre qu'il n'est pas possible de pouvoir vivre avec les journées que MM. les patrons nous font gagner.

La réunion de dimanche passé en a été la preuve éclatante, en effet, tous les citoyens qui ont pris la parole, se sont levés avec énergie contre nos salaires actuels et tous ont déclaré hautement, que le seul moyen d'y remédier, c'était de déclarer la grève.

Citoyens, serons nos rangs, que la salle de la Perle soit pleine d'ouvriers, dimanche prochain, que pas un seul ne manque à notre appel, car de notre union dépend notre succès. Prouvons, enfin, à messieurs les exploitateurs, que lorsqu'il s'agit de revendiquer nos droits, nous sommes tous unis.

La Commission.

GRÈVE DE ROANNE

Nous recevons la lettre suivante :

Roanne, 9 février.

Monsieur le rédacteur en chef du Réveil Lyonnais,

Nous vous disions hier comment les 11 tissages mécaniques de Roanne avaient été fermés.

La grève continue ; le plus grand calme règne, la meilleure tenue existe parmi les grévistes.

Aujourd'hui, réunion générale de toutes les fabriques en grève, Salle de Venise.

Monsieur le rédacteur, il se passe un fait tellement anormal, ne sachant pas s'il se rattache à la coalition entre patrons, ou bien si le fait a trait à une affaire étrangère au conflit.

Nous vous prions d'insérer les détails suivants :

Depuis plusieurs jours, M. Breichard, l'un des *grands* affameurs et le plus acharné, ne sort plus de chez lui sans être accompagné d'agents de police ou de gendarmes.

Il nous sommes de nous dire ou de nous faire dire s'il est sous le coup d'une action judiciaire, ou bien si c'est uniquement par précaution qu'il emploie ces messieurs pour le protéger contre les agressions qu'il pourrait redouter de la part des grévistes.

Dans le premier cas, nous n'aurions rien à répondre ; dans le second, nous lui faisons savoir que l'époque des vengeances bestiales et brutales est passé. Ce n'est plus le bon temps où sire Breichard était ouvrier lui-même, et il redoute peut-être ce qu'il aurait fait en pareille occasion.

Mais aujourd'hui, nous Payons dit hier, les travailleurs ne veulent plus de manifes-tations violentes et bruyantes, mais l'union morale qui, seule, peut faire prévaloir les principes des revendications prolétariennes.

Recevez, etc.

La commission de surveillance de la grève.

THEATRES

SALLE DE L'ELYSEE

Grand assaut de danse, suivi de bal de nuit, donné par M. F. Bruyas, avec le concours de la Société chorégraphique lyonnaise de la Croix-Rousse, dirigé par MM. Labrosse et Laurent, professeurs, et le bienveillant concours de la Fanfare des Amis réunis, dirigée par M. Darvière, sous le patronage du Sou des écoles du 3^e arrondissement.

Des cartes sont déposées chez les citoyens dont les noms suivent :

Citoyens Gachet, cours de la Liberté, 89 ; Thénard, 122, Sainte-Jeanne, 9 ; Blaise, grande rue de la Guillotière, 146 ; Guignon, rue Sébastien-Grippo, 13.

Voici le programme :

Pas d'été, par les élèves de MM. Bruyas et Ferrière. — Pas d'été, par les maîtres. — Allegro, par la Fanfare des Amis réunis.

La Paysanne, par les élèves de M. Laurent. — Fricassée, par les élèves de MM. Bruyas et Ferrière. — Les Dragons de Villars, par les Amis réunis. — Gavotte, par les élèves de M. Labrosse. — Pas d'été, par tous les maîtres et élèves. — Gavotte, par les élèves de M. Bruyas. — La Poënerie, par les Amis réunis. — La Mallette, par M. Ferrière. — L'Anglaise, par MM. Laurent et Bruyas. — La Marseillaise, par

les Amis réunis. — Menuet, ex. ex. par M. Labrosse. — A minute, ouverture du bal de nuit. — Le Mouton, police chantée en chœur. Une quête sera faite au profit du Sou des écoles.

L'entrée : 1 franc pour un cavalier. Entrée libre pour les dames.

Ouverture à huit heures.

THEATRE DES VARIETES

Dimanche prochain 12 février, les Pirates de la Navane, drame en cinq actes et six tableaux à grand spectacle. La nouvelle direction n'a reculé devant aucun sacrifice, pour monter cette pièce à émotion avec tout l'attrait désirable. M. Demarsy n'a rien négligé et ne négligera rien pour prouver au public, qu'il est désireux de lui plaire et mériter toutes ses sympathies.

Nous engageons nos lecteurs à se rendre en foule, dimanche prochain au théâtre des Variétés, pour assister à la représentation de ce beau drame d'Anicet Bourgeois et Ferdinand Dugué, et applaudir les artistes de M. Demarsy, ils passeront assurément une soirée des plus agréables.

On commencera par la Consigne est de rouler, vaudeville en un acte.

MENAGERIE BIDEI

M. Bidei continue à étonner le public qui se rend chaque soir aux représentations qu'il donne dans son établissement zoologique.

On ne peut se faire une idée de l'énergie et du courage qu'il déploie, pour courir sous sa volonté de fer des animaux adultes et pris à l'état sauvage ; ce qui n'est jamais vu, son succès est loin d'être épuisé à Lyon.

THEATRE DES FRERES GREGOIRE

La semaine prochaine promet d'être brillante en nouveautés, les frères Grégoire annoncent : La belle Héloïse, opéra bouffe en 3 actes ; Les Pirates de la Savane, grand drame.

De bons artistes ont été engagés, ces pièces et les décors, sont dans la bonne brosse de M. Berti, qui a participé à la décoration du théâtre des Célestins. Tout cela promet un succès.

Aujourd'hui jeudi, matinée à 3 heures.

ALCAZAR

Le dernier bal a eu le beau succès auquel on était en droit de s'attendre, avec le brillant orchestre que l'on connaît et qui avait été renforcé d'un quatorze de troupes de chasse.

Nous avons eu rarement l'occasion d'applaudir la musique de danse interprétée avec un pareil brio. Il est inutile d'ajouter que les danseurs, transportés, s'en sont donné à cœur joie.

Samedi prochain, nouveau bal avec les troupes de chasse.

THEATRE DELORBIEUX

Dimanche prochain, 12 février, aura lieu la dernière représentation de physique, de thaumatologie, de jonglerie indienne et de chansonsnettes.

La représentation d'avant-hier a obtenu un plein succès.

On peut prendre ses billets d'avance, au bureau, qui est ouvert dès trois heures.

SPECTACLES DU 10 FÉVRIER 1882

Grand-Théâtre

7 h. 1/4. — Le Nouveau Seigneur.

Le Torador, opéra-comique.

Le Sourd ou L'Auberge pleine, opéra comique.

Théâtre des Célestins

7 h. 1/4. — Les Pattes de Mouches, com.

Les Deux Merveilles, trois actes.

Alcazar. (Rue de Séze)

Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirée dansante, parée, masquée et travestie.

Tous les samedis bal masqué.

OBSERVATOIRE DE LYON

Lyon, le 9 février.

La température est aujourd'hui inférieure à 0° sur toute l'Europe continentale, excepté cependant sur les côtes, où elle est un peu plus élevée.

Un minimum de froid existe sur nos régions (Cherbourg - 40° à 7 heures du matin) ; mais le thermomètre est surtout bas dans le Nord de la Russie (Uléaborg - 20°).

Les plus hautes températures ont été observées, d'une part dans le Sud, à Malte (plus 49°) et d'autre part dans le Nord Ouest à Stornoway et Valentia (plus 10°). Le temps remarquablement doux régnant dans ces stations est dû au voisinage d'une bourrasque qui existe sur l'Océan, à l'ouest de l'Irlande, et paraît se diriger, comme les précédentes, vers le Nord de l'Europe.

Temps probable : froid et brumeux.

Vu et approuvé :

Le directeur de l'Observatoire, ANDRÉ.

CHRONIQUE LOCALE

Nouvelles militaires

Par décision ministérielle en date du 28 janvier 1882 :

M. de Ronville, chef d'escadron de gendarmerie, est nommé au commandement du bureau de recrutement de Bourgoin, en remplacement de M. Schneider, rendu à la vie civile comme ayant atteint la limite d'âge fixée par la loi du 13 mars 1875.

Mutations du 2 février 1882 :

M. Vadot, capitaine en deuxième à la 8^e batterie du 33^e régiment, adjoint à la direction de Châteauroux, a été classé à la 12^e batterie du 2^e régiment, dont il sera détaché pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction de Lyon.

M. Pierron, capitaine en deuxième à la 11^e batterie du 2^e régiment, adjoint à la direction de Grenoble, a été classé à la 4^e batterie du 33^e régiment. — Remplira audit régiment les fonctions d'adjoint-major.

Par décision ministérielle, les officiers d'infanterie territoriale ci-après désignés ont été nommés lieutenants faisant fonctions de trésorier au dépôt :

107^e régiment territorial d'infanterie, M. Fouques, lieutenant au même régiment.

109^e régiment territorial d'infanterie, M. Sardié, lieutenant au même régiment.

Cinq emplois de lieutenant faisant fonctions d'officiers d'habillement ;

107^e régiment territorial d'infanterie, M. Grabet, lieutenant au même régiment.

108^e régiment territorial d'infanterie, M. Carle, lieutenant au même régiment.

109^e régiment territorial d'infanterie, M. Simian, lieutenant au même régiment.

110^e régiment territorial d'infanterie, M. Fauvin, lieutenant au même régiment.

M. Fournel, officier d'administration de 2^e classe, à Auxerre, passe à Lyon (14^e région).

M. Lecocq, officier d'administration de 2^e classe, à Lyon (14^e région), passe à Paris.

Par décision ministérielle du 20 janvier,

M. Baillif, médecin-major de 2^e classe au 9^e cuirassiers, passe au 11^e d'infanterie.

M. Roch, médecin-major de 2^e classe au 16^e d'infanterie, passe au 9^e cuirassiers.

Par décision ministérielle du 23 janvier,

M. Paux, adjutant en 1^{er}, à Vincennes, passe à Lyon (14^e corps).

M. Chambat, adjutant en 1^{er} à Lyon, passe à Auxerre.

On lit dans la Décentralisation :

« Nous avons demandé que la police s'occupât des maisons de jeu de notre ville. Elle n'a pas l'air de s'inquiéter de nombreuses plaintes dont nous ne sommes que les échos. »

« A Saint-Etienne, la police agit. »

« La cour d'appel de Lyon a eu à s'occuper, il y a deux jours, d'une affaire de ce genre. »

« Le propriétaire de la brasserie de Mulhouse, à Saint-Etienne, dont l'établissement était devenu, paraît-il, une véritable maison de jeu, avait été condamné pour ce fait. »

« Appel avait été fait du jugement du tribunal correctionnel de Saint-Etienne. Cette affaire est venue devant la cour de Lyon. »

« M^{rs} Genton présentait la défense. »

« M. Talon, avocat général, soutenait l'accusation. »

« La cour d'appel a confirmé le premier jugement ; toutes les dispositions en ont été maintenues. »

« Pour ce qui est de la peine de l'emprisonnement, elle a été réduite à huit jours, à cause des bons antécédents du prévenu. »

« Voilà un exemple ; sera-t-il suivi par notre police ? »

« A Lyon, on se contente de surveiller les devantures des cafés et d'infliger des amendes, voir même de la prison quand la fermeture s'est fait trop attendre. Le propriétaire d'un café de la place Bellecour a dû, croyons-nous, se constituer prisonnier, hier, pour purger une condamnation de deux jours de prison. Mais ce n'est pas la devanture qu'il faudrait surveiller. »

« On nous dit aussi que, dans un de ces trips, on perçoit une entrée de 5 fr. par jour. C'est pire qu'à Monaco, où l'on ne perçoit que 3 fr. »

Le ministre de la guerre vient de prescrire les mesures nécessaires pour faire cesser les irrégularités, vraiment trop choquantes, que l'on remarque depuis trop longtemps dans la tenue des soldats détachés de leurs corps de troupes pour servir dans certains établissements militaires.

On annonçait, il y a peu de temps, la mort de M. Bonnat, l'illustre voyageur auquel nous devons la connaissance du peuple si curieux des Achantis.

Aujourd'hui, la géographie et le monde des explorateurs font une nouvelle perte en la personne de M. Edmond Musy, un des vaillants compagnons de route de M. Bonnat, qui a succombé aux suites de fièvres pernicieuses.

M. Edmond Musy était né le 28 août 1851 à Viriat (Ain).

Depuis quelque temps, même fort longtemps, des plaintes nombreuses sont adressées au parquet contre certains débitants de tabac qui, préparant d'avance des paquets de 10 et 20 centimes, ne mettent jamais le poids exact. Ces débiteurs se trouvent, d'ailleurs, en contradiction avec le règlement ; il ne leur est pas permis, en effet, de tenir tout prêt à la disposition des acheteurs du tabac empaqueté ainsi, et ils doivent toujours peser la marchandise devant les fumeurs. L'administration, toutefois, tolère cet usage.

En présence des plaintes dont nous parlons, des ordres sévères viennent d'être adressés aux agents des poids et mesures, afin qu'ils procèdent à une inspection immédiate des bureaux. Ils s'assureront du poids des paquets et devront dresser des procès-verbaux à tous les délinquants. Indépendamment des peines qui seront infligées à ces derniers, la concession dont ils jouissent leur sera retirée.

Il y a eu hier onze ans que la France, ayant sur la gorge la botte prussienne, procéda aux élections de l'Assemblée monarchiste.

Aujourd'hui, la France, que plusieurs se plaisaient à croire morte, est relevée, et les monarchistes sont par terre.

On annonce la mort d'un officier du 22^e de ligne, le capitaine de Séroka, décédé en Tunisie.

Cet officier a succombé aux suites d'une insolation.

L'Union générale

L'effondrement de l'Union générale s'est fait vivement sentir à Marseille.

M. l'abbé Guiol, le recteur de la paroisse Saint-Joseph, perd 50,000 francs.

On cite encore deux agents de change qui ont suspendu leurs opérations.

Incendie rue du Plâtre

Un incendie s'est déclaré, hier soir, à 8 heures 1/2, dans l'atelier de cartonnages de M. Uffner Merson, situé au 3^e étage de la maison sise rue du Plâtre, 4.

Le feu avait été communiqué à des rogures de cartons par un poêle resté allumé.

À la première alarme, les pompiers du poste de l'Hôtel de Ville sous les ordres du lieutenant Gaillard et du sous-lieutenant Chapaz, sont accourus sur le lieu du sinistre amenant avec eux une pompe qu'ils ont placée aussitôt en batterie.

Grâce à la promptitude des secours et au dévouement déployé par les travailleurs, on a pu arrêter presque aussitôt les progrès de l'incendie.

Au bout d'une demi-heure de travail on était complètement maître du feu. Les dégâts évalués à 500 francs environ sont couverts par une assurance. On n'a eu à déplorer aucun accident de personnes.

Dans la matinée d'hier, on a transporté à la Morgue le cadavre d'un individu paraissant âgé de quarante ans environ, retiré des eaux du Rhône, en aval du pont du Midi, sur la rive gauche.

Voici son signalement : Taille, 1 mètre 62 ; visage avale ; cheveux et sourcils bruns ; front découvert ; nez moyen et bouche ordinaire.

Vêtu d'un pantalon gris clair rayé ; paletot sac en drap noir, gilet marron à carreaux, blouse en toile bleue ; chemise calicot à petits plis, chaussettes couleur en laine à côtes. Chaussés de bottines.

Dans une de ses poches, on a trouvé un mouchoir de poche couleur, marqué aux initiales J. P., plus un porte-monnaie renfermant une somme de 8 fr.

La tenue est celle d'un homme de la campagne.

Le corps, ne portant aucune trace de violence, l'hypothèse d'un crime doit être écartée.

Il reste donc à rechercher si cet homme a été victime d'un accident ou s'il s'est volontairement donné la mort.

Les habitants de la rue de Marseille ont été mis en émoi, la nuit dernière, par deux coups de feu tirés à l'angle de cette rue et de la rue de la Loire.

Ces coups de feu ont été tirés avec une intention criminelle, car on a trouvé les traces de deux balles sur le mur d'une maisonnette habitée par le nommé Deben.

Le commissaire de police du quartier a ouvert une enquête.

À la suite d'une querelle de ménage, la femme F..., tisseuse à la Croix-Rousse, a tenté de s'asphyxier à son domicile, à l'aide d'un réchaud de charbon de bois.

